

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du lundi 8 septembre 2008**  
**au siège 34 Grand'Rue à Rombas**

Sous la présidence de Monsieur FOURNIER

L'an DEUX MILLE HUIT, le HUIT du mois de SEPTEMBRE à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Présents : MM. FOURNIER, ZIMMICH, DROUIN (jusqu'au point 2-4 inclus, à partir du point 5-1 jusqu'au point 6-1 et à partir du point 8), WATRIN, MATELIC, MULLER (jusqu'au point 3-1 inclus et à partir du point 5-1), VOLLE, ARGUELLO, SCHWEIZER ET PIERON.

Membres ayant donné procuration: M. DIEDRICH à M. FOURNIER, M. SERREDSZUM à M. WATRIN et M. HALTER à M. ARGUELLO.

Absent excusé: MM. DROUIN (pour les points 3-1, 4-1 et 7), MULLER (pour le point 4-1) et CORRADI.

Présents sans voix délibérative : M. ROVIERO et MM. LOGNON, FELLY.

---

Le Président ouvre la séance à 18h30 et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Il sollicite, ensuite, l'autorisation de rajouter 3 points à l'ordre du jour, à savoir :

- le point n° 7 - Parcs d'activités communautaires - renforcement de la sécurisation - Demande de subvention auprès du Département.
- le point n° 8 - Plan paysage - Mise en œuvre du programme d'actions - Animation - Demande de subvention auprès de la Région Lorraine.
- le point n° 9 - Opération « ravalement de façades » - Extensions de périmètres

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, accepte de rajouter ces points à l'ordre du jour.

## **1- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **1-1 DECISION N° DB 2008-52 - PARC D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE « BELLE FONTAINE » - CESSION D'UN TERRAIN A LA SCI « I'TRAFINTER » - PRECISION SUR LA DESIGNATION CADASTRALE DE LA PARCELLE CEDEE.**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, précise que la parcelle de terrain cédée à la SCI « I'TRAFINTER » est cadastrée comme suit :

BAN DE CLOUANGE

Section 6 n° 168/35 – Rue Maréchal Joffre - d'une superficie de 59,83 ares.

**1-2 DECISION N° DB 2008-53 - PARC D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE « CHAMPELLE»  
- CONSTRUCTION D'UN HOTEL D'ENTREPRISES – DEMANDE DE SUBVENTIONS  
AUPRES DE LA REGION LORRAINE ET DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE.**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la construction d'un Hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités Communautaire « Champelle » à Sainte-Marie-aux-Chênes,
- PREND L'ENGAGEMENT d'effectuer toute les démarches nécessaires à sa réalisation,
- APPROUVE le plan de financement de cette opération,
- SOLLICITE, pour sa mise en œuvre, l'attribution de subventions auprès de la Région Lorraine, dans le cadre de sa Politique de Développement Territorial, et du Département de la Moselle, dans le cadre de la Politique d'Aménagement et Développement des Territoires Mosellans (priorités départementales),
- Et PRECISE qu'il sera proposé au Conseil Communautaire de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

**1-3 DECISION N° DB 2008-54 - PARC D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE « CHAMPELLE»  
- REALISATION D'UN PLATE-FORMAGE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE.**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à l'aménagement de 3 plates-formes, d'environ 25 000 m<sup>2</sup> chacune sur le Parc d'Activités Communautaire « Champelle » à Sainte-Marie-aux-Chênes,
- PREND L'ENGAGEMENT d'effectuer toute les démarches nécessaires à leur réalisation,
- APPROUVE le plan de financement de cette opération,
- SOLLICITE, pour sa mise en œuvre, l'attribution d'une subvention auprès du Département de la Moselle, dans le cadre de la Politique d'Aménagement et Développement des Territoires Mosellans (priorités départementales),
- Et PRECISE qu'il sera proposé au Conseil Communautaire de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

**2- LOGEMENT ET CADRE DE VIE**

**2-1. DECISION N° DB 2008-55 – OPERATION « RAVALEMENT DE FAÇADES –  
REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS – MODIFICATIONS.**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas modifier le règlement d'attribution des subventions dans le cadre de l'opération « ravalement de façades »,
- Et DECIDE, pour les dossiers qui ne respectent pas les critères d'éligibilité fixés par la Région, de prendre en charge la totalité de la subvention, soit 40% du montant plafonné des travaux, sans cofinancement régional.

**2-2. DECISION N° DB 2008-56 - OPERATION « RAVALEMENT DE FAÇADES – MISSION  
DE SUIVI ET D'ANIMATION – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION  
LORRAINE AU TITRE DE L'ANNEE 2007.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE, au titre de l'année 2007, l'attribution d'une subvention auprès de la Région Lorraine pour le suivi et l'animation de cette opération à hauteur de 50 % du montant HT de la mission,
- APPROUVE le plan de financement de cette mission,

- et S'ENGAGE à financer le reste de l'opération sur les fonds propres de la Communauté de Communes.

### **2-3. DECISION N° DB 2008-57 - OPERATION « RAVALEMENT DE FAÇADES » - VERSEMENT DE SUBVENTIONS**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au versement de plusieurs subventions dans le cadre de l'opération « ravalements de façades ».

### **2-4. DECISION N° DB 2008-58 – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – VERSEMENT DE SUBVENTIONS.**

Le bureau communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au versement de plusieurs subventions dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat.

## **3 ENVIRONNEMENT – GESTION DES DECHETS MENAGERS**

### **3-1 DECISION N° DB 2008-59 – MARCHES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT (TRI) DES DECHETS MENAGERS – ATTRIBUTION DES MARCHES.**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la décision de la Commission d'appel d'offres relative aux marchés de collecte des déchets ménagers, à savoir :
  - o Attribution du lot n° 1 (collecte des déchets résiduels), à la Société SITA,
  - o Attribution du lot n° 2 (collecte sélective) à la Société COVED.
- Et AUTORISE le Président à signer les marchés à passer à cet effet.

## **4 SUIVI ET DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE**

### **4-1 DECISION N° DB 2008-60 – SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE – PASSATION DE CONVENTIONS D'ECHANGE DE DONNEES AVEC LES CONCESSIONNAIRES DE RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE.**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de passer des conventions d'échange de données avec les différents organismes gestionnaires des réseaux d'électricité et de gaz,
- Et AUTORISE le Président à signer ces conventions.

## **5 ADMINISTRATION GENERALE**

### **5-1 DECISION N° DB 2008-61 – JOURNEE DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES – MODIFICATION.**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de ramener de 20 à 19 le nombre de jours de « R.T.T. » afin de satisfaire à l'obligation instaurée par la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

**5-2 DECISION N° DB 2008-62 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE AUPRES DE LA SOCIETE « DEXIA-SOFCAP ».**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de la Société « DEXIA-SOFCAP », faite par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Moselle, pour l'assurance « risques statutaires » du personnel communautaire.
- DECIDE de retenir :
  - o pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L., la proposition avec une franchise de 10 jours par arrêt de maladie ordinaire, avec un taux de 5,45 %,
  - o pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L., la proposition avec une franchise de 10 jours par arrêt de maladie ordinaire, avec un taux de 1,20 %,
- et AUTORISE le Président à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**5-3 DECISION N° DB 2008-63 - DETERMINATION D'UN TARIF POUR L'ETABLISSEMENT DE PHOTOCOPIES**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- FIXE à 0,18 € l'unité le coût d'établissement des photocopies pour les particuliers,
- et DECIDE de compléter l'objet de la régie de recettes créée par décision du 13 février 2006 pour l'encaissement des droits d'accès des professionnels à la déchèterie de Moulin Neuf en l'étendant à l'encaissement de ces droits.

**6 DIVERS**

**6-1 DECISION N° DB 2008-64 – PARCS D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES – RENFORCEMENT DE LA SECURISATION – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT.**

Le Bureau Communautaire, par onze voix pour et une abstention,

- APPROUVE la mise en œuvre de des travaux de sécurisation des parcs d'activités communautaires,
- PREND l'engagement d'effectuer toute les démarches nécessaires à leur réalisation,
- APPROUVE leur plan de financement,
- SOLLICITE, pour leur mise en œuvre, l'attribution d'une subvention auprès du Département de la Moselle, dans le cadre de la Politique d'Aménagement et Développement des Territoires Mosellans (priorités communautaires),
- et PRECISE qu'il sera ensuite demandé au Conseil Communautaire de voter les crédits nécessaires.

**6-2 DECISION N° DB 2008-65 - PLAN PAYSAGE – MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS – ANIMATION – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION LORRAINE.**

Le Bureau Communautaire ayant, à l'unanimité,

- S'ENGAGE, sur la durée du contrat pour le paysage, à mobiliser un agent du service développement local sur les actions paysagères,
- S'ENGAGE à mener des actions de formation, d'information et de sensibilisation et, si nécessaire, de faire appel à des prestataires extérieurs pour certaines opérations spécifiques demandant des compétences techniques et pédagogiques particulières,
- SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de la Région Lorraine pour le suivi et l'animation de cette opération,
- APPROUVE le plan de financement,

- et S'ENGAGE à financer le reste de l'opération sur les fonds propres de la CCPOM.

**6-3 DECISION N° DB 2008-66 - OPERATION « RAVALEMENT DE FAÇADES » - EXTENSIONS DE PERIMETRES.**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de modifier les périmètres de l'opération « ravalement de façades » des communes de Rombas et de Pierrevillers tel qu'indiqué ci-dessus.

**7 INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS**

Le Président donne communication des différents tableaux de bords, à savoir :

- Tableau de bord d'activités au 31/07/2008,
- Tableau de bord financier au 31/07/2008,
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/07/2008,
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/07/2008,
- Tableau de bord « opération programmée d'amélioration de l'habitat » au 31/07/2008,
- Tableau de bord « autorisations d'urbanisme » au 30/04/2008,

**ROMBAS, LE 9 SEPTEMBRE 2008.**

Le Président,

Lionel Fournier